



Dispositif
« Tous aux échecs »



SOMMAIRE

1. Le dispositif « Tous aux échecs »

2. Les intervenants

3. Le périmètre

4. Les obligations

5. Le suivi du dispositif

6. Les contacts



1. Le dispositif « Tous aux échecs »

Le dispositif « Tous aux échecs » consiste en la dispense, durant l'année scolaire 2014 /2015, de cours d'échecs à destination des jeunes scolarisés dans différents établissements scolaires et, l'organisation d'un tournoi visant à favoriser l'implication de ces jeunes et à susciter la participation d'un large public notamment en vue de la pérennisation de l'activité au sein d'un club affilié à la Fédération Française des Échecs (F. F. E.).

Ce dispositif sera mis en place sur le territoire de 4 Directions Régionales de BNP Paribas(*)

Les établissements scolaires concernés sont en priorité :

- Les internats d'excellence ;
- Les établissements ÉCLAIR (Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) et RRS (Réseaux Réussite Scolaire) ;
- Les établissements de la voie professionnelle.



1. Le dispositif « Tous aux échecs »

(*)Les Directions Régionales BNP Paribas sont : La Direction du Réseau Nord (Lille) ; la Direction du Réseau Est (Nancy) ; la Direction du Réseau Ouest (Nantes) ; la Direction du Réseau Sud-Ouest (Bordeaux) ; la Direction du Réseau Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne (Lyon) ; Direction du Réseau Méditerranée (Marseille) ; Direction du Réseau du Bassin Parisien (Nanterre) ; Direction des Agences Parisiennes (Paris).



2. Les intervenants

La F. F. E. soutient les initiatives visant à populariser le jeu d'échecs et à promouvoir les valeurs que cette discipline véhicule notamment en terme de respect des autres, d'apprentissage des règles communes et de la citoyenneté.

BNP Paribas est une entreprise socialement responsable qui au-delà de son métier, s'implique fortement aux côtés des territoires sur lesquels le Groupe est implanté. Très présent dans les grandes agglomérations et leur périphéries, BNP Paribas y conduit de nombreuses initiatives en faveur de la création d'emplois, du partage des connaissances, de l'égalité des chances et de la culture.

Dans ce cadre, depuis l'année scolaire 2006 / 2007 BNP Paribas soutient un projet innovant de découverte et d'apprentissage du jeu d'échecs dans plusieurs villes de la Seine-Saint-Denis (Clichy-sous-Bois, Montreuil,



2. Les intervenants

Pierrefitte, Drancy) et à Nice.

Les Institutions :

- **Les Communes** qui ont pour domaine de compétence les écoles préélémentaires et élémentaires ;
- **Les Conseils Généraux** qui ont pour domaine de compétence les collèges.

La participation des Institutions est une condition nécessaire pour la mise en place du dispositif « Tous aux échecs » sur un site.

Les Communes et Conseils Généraux seront sollicités par les clubs sélectionnés pour mettre à disposition un lieu de tournoi de qualité.



3. Le périmètre

1. **Initiation au jeu d'échecs** : La F. F. E. met en place une initiation au jeu d'échecs pour une période allant de septembre 2014 à juin 2015 (soit 36 semaines) sur 4 sites au sein d'au moins 3 établissements scolaires (structures d'accueil) par site. Au moins une école élémentaire et un collège seront sélectionnés par le club. Ces cours sont dispensés aux jeunes scolarisés qui se sont préalablement inscrits dans les structures d'accueil.

L'initiation au jeu d'échecs consiste en l'organisation de 2 heures de cours hebdomadaires dispensées dans chacune des structures d'accueil.

Pour l'organisation des cours d'échecs, la F. F. E. s'appuie sur un club affilié à la fédération, club qu'elle aura choisi en concertation avec BNP Paribas à l'issue d'un appel à projet.

1. **Le Tournoi** : Parallèlement à la mise en place des initiations au jeu



3. Le périmètre

d'échecs, la F. F. E. organise un tournoi qui se déroule à la fin de l'année scolaire 2014 / 2015.

Ce tournoi comporte 2 animations :

- Un tournoi d'échecs prioritairement réservé aux jeunes scolarisés, ayant participé aux initiations au jeu d'échecs sous la responsabilité du club sélectionné.
- Une partie simultanée disputée par un joueur d'échecs de renommée internationale. Celui-ci sera choisi par le club en partenariat avec la F.F.E.

La présence d'élus lors du Tournoi de fin d'année ainsi que pour la simultanée sera organisée par le club partenaire.

Un représentant de la Fédération sera présent.



4. Les obligations

La F. F. E. prend en charge la réalisation de l'ensemble des éléments de communication promotionnelle du dispositif (affiches, prospectus, ...)

- Initiation au jeu d'échecs :
 - La F. F. E. prend en charge l'organisation de l'initiation au jeu d'échecs et pour cela s'appuie sur un club affilié à la F. F. E., club qu'elle aura choisi en concertation avec BNP Paribas à l'issue d'un appel à projet ;
 - La F. F. E. assure la promotion du dispositif. À ce titre, elle met en place conjointement avec les Institutions et BNP Paribas des relations presse liées au lancement et au fonctionnement du dispositif et notamment par la diffusion de communiqués de presse qui feront expressément référence au soutien des Institutions et de BNP Paribas.
- Le Tournoi : la F. F. E. prend en charge l'organisation du Tournoi et le valorise par la présence d'un joueur de renommée internationale pour le déroulement de la partie simultanée ;



4. Les obligations

Le Club :

Au préalable, le Club prend contact avec les Institutions pour leur présenter le dispositif « Tous aux échecs » ;

- Initiation au jeu d'échecs : Le Club met à disposition le personnel qui dispensera les cours d'échecs et le matériel nécessaire pour leurs déroulement.
- Le Tournoi : le Club met à la disposition le personnel et le matériel nécessaire à son déroulement.

Les Institutions :

- Initiation au jeu d'échecs : Les Institutions présentent le dispositif « Tous aux échecs » aux établissements scolaires relevant de leur compétence ;
- Le Tournoi : Les Institutions mettent à disposition un lieu de qualité pour accueillir le tournoi qui sera organisé en fin d'année scolaire 2014 / 2015.



5. Le suivi du dispositif

BNP Paribas apporte, à la F. F. E. un soutien financier de 6 690 € hors taxes par site.

Les Intervenants se réunissent régulièrement (au moins une fois par trimestre) afin de faire un point tant sur le plan qualitatif que quantitatif afin d'évaluer le dispositif et l'orienter pour les années futures.

La F. F. E. tient une comptabilité spécifique de l'ensemble du programme faisant apparaître l'emploi des fonds versés par BNP Paribas.

La F. F. E. fournit aux Institutions et à BNP Paribas les éléments nécessaires à l'évaluation du dispositif mis en place (nombre de bénéficiaires, nombre de cours dispensés ...)

Les clubs sélectionnés transmettront à la F.F.E , dans les 15 jours suivant la fin du trimestre, l'ensemble des éléments nécessaires à l'évaluation du dispositif.



6. Les contacts

F. F. E.

Stéphane Reyreau

Trésorier

Téléphone : 05.57.25.53.68.

adresse email : sreyreau@yahoo.fr

BNP Paribas

Alain Terno

Responsable partenariats sportifs – Banque de Détail en France

Téléphone : 01.55.77.59.54

adresse email : alain.terno@bnpparibas.com

